

CONSIGNES EN CAS DE CYBERATTAQUE

1 

**DÉBRANCHEZ LA MACHINE D'INTERNET
OU DU RÉSEAU INFORMATIQUE**

*Débranchez le câble réseau et désactivez la connexion Wi-Fi
ou les connexions de données pour les appareils mobiles.*

2 

N'ÉTEIGNEZ PAS L'APPAREIL

*Certains éléments de preuve contenus dans la mémoire de l'équipement
et nécessaires aux investigations seront effacés s'il est éteint.*

3 

**ALERTEZ AU PLUS VITE
VOTRE SUPPORT INFORMATIQUE**

*Votre support pourra prendre les mesures nécessaires pour contenir,
voire réduire, les conséquences de la cyberattaque.*

4 

**N'UTILISEZ PLUS L'ÉQUIPEMENT
POTENTIELLEMENT COMPROMIS**

*Ne touchez plus à l'appareil pour éviter de supprimer des traces
de l'attaque utiles pour les investigations à venir.*

5 

**PRÉVENEZ VOS COLLÈGUES
DE L'ATTAQUE EN COURS**

*Une mauvaise manipulation de la part d'un autre collaborateur
pourrait aggraver la situation.*

Pour vous informer sur les bonnes pratiques
et les principales menaces en matière de cybersécurité
rendez-vous sur :
www.cybermalveillance.gouv.fr



CYBERATTAQUE

Consignes pour les collaborateurs

Toute entreprise, association, collectivité ou administration, quelle qu'en soit la taille, peut être la cible d'une cyberattaque. Une situation qui peut avoir de graves conséquences pour l'organisation qui en est victime : techniques, financières, réputationnelles, juridiques ou encore humaines.

Une cyberattaque peut se produire à tout moment et, parfois, ce sont les collaborateurs de l'organisation visée qui en sont les premiers témoins : fichiers chiffrés, difficultés ou impossibilité d'accès aux logiciels ou systèmes informatiques, etc.

Ce document synthétique vise à fournir aux collaborateurs les consignes d'urgence à appliquer pour réagir en cas de cyberattaque et ainsi aider l'organisation à répondre au plus vite à l'incident pour améliorer ses chances d'y faire face.

Ces mesures opérationnelles peuvent faire l'objet d'un affichage dans vos locaux et à proximité de chaque poste de travail.

Pour vous informer sur les bonnes pratiques
et les principales menaces en matière de cybersécurité
rendez-vous sur :

www.cybermalveillance.gouv.fr